

**NOTE RELATIVE A LA CERTIFICATION  
DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES**  
Interventions de Mme Edith CRESSON (Commissaire Européen)

**A. DEVANT LE PARLEMENT EUROPEEN,  
COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES,  
BRUXELLES, LE 11 AVRIL 1995**

**Programme de travail de la Commission pour 1995.**

**Un livre blanc sur l'éducation et la formation : les leviers de l'an 2000.**

...

Je crois qu'il serait bon de réfléchir, ensemble avec les principaux acteurs intéressés - et notamment les partenaires sociaux - sur les voies et les moyens d'aller de l'avant dans le processus de validation et de certification des acquis et de l'expérience professionnelle.

Trop souvent encore, le caractère formel et académique des diplômes fait qu'un trop grand nombre de travailleurs en formation continue se trouve pénalisé car leur expérience professionnelle n'est pas suffisamment prise en compte.

...

**Trois idées pour l'avenir**

La première serait de mettre en place un système de validation des compétences acquises au niveau européen en dehors des cursus classiques.

Quel est le besoin à satisfaire ? Disposer de compétences générales et professionnelles sanctionnées de façon incontestable.

Sanctionnées comment et par qui ?  
Dans la société de la connaissance, les

compétences acquises hors du système formel d'enseignement doivent pouvoir être reconnues. Par ceux qui seront appelés à les utiliser, c'est-à-dire les partenaires sociaux ou les organismes agissant en leur nom (par exemple, les branches professionnelles, les eurochambres ou les comités d'entreprises).

L'idée de base est :

- ◇ identifier d'abord un certain nombre de savoirs bien définis, généraux ou plus professionnels (mathématiques, informatique, langues, comptabilité, finance, gestion, etc ...);
- ◇ concevoir ensuite des systèmes de validation pour chacun de ces savoirs (une sorte de carte à points mesurant chacun de ces savoirs);
- ◇ puis offrir des nouveaux moyens plus souples, de reconnaissance des compétences.

Un système de ce type permettrait d'introduire davantage d'autonomie individuelle dans la construction d'une qualification. Il redonnera le goût de la formation à ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas s'insérer dans un système d'enseignement classique.

**B. A LA CONFERENCE ANNUELLE DE LA SOCIETE EUROPEENNE POUR LA FORMATION DES INGENIEURS, COMPIEGNE, 6 SEPTEMBRE 1995**

**L'action communautaire dans le domaine de l'éducation et de la formation.**

...

C'est dans cet esprit que j'ai lancé en mars dernier trois propositions.

La première est celle d'un système européen de validation des compétences, en dehors des cursus classiques. Le principe est de donner une sanction positive à des compétences professionnelles reconnues, en dehors des diplô-

mes, la validation de ces compétences étant assurée par les branches professionnelles européennes. Une bonne qualification acquise à travers l'expérience professionnelle ne vaut-elle pas un diplôme ?

...

\* \* \*